

Province de Québec
MRC de l'Érable
Ville de Plessisville

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1762 ET 1765

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 16 mars 2020 :

- le Règlement numéro 1762 « Modifiant le Règlement n° 1703 de zonage afin de modifier les limites des zones à dominance résidentielle n° 162 et à dominance communautaire n° 163 »;
- le Règlement numéro 1765 « Modifiant le Règlement n° 1226 "Sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale", visant à modifier l'annexe "A" ».

Que lesdits règlements ont reçu les approbations suivantes :

- Électeurs habiles à voter, le 19 février 2020 (règlement 1762);
- M.R.C. de L'Érable, à la séance du 18 mars 2020.

Ces règlements sont donc en vigueur conformément à la loi, à compter de la délivrance du certificat de conformité émis par la secrétaire-trésorière de la municipalité régionale de comté de L'Érable, en date du 18 mars 2020.

QU'IL peut être pris connaissance desdits règlements au bureau de la soussignée, aux heures normales de bureau.

PLESSISVILLE, ce 20 mars 2020

La greffière,



M^E LYDIA LAQUERRE

Ville de Plessisville

1700, rue Saint-Calixte

Plessisville (Québec)

G6L 1R3

T : 819 362-3284

F : 819 362-6421

info@plessisville.quebec